



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

La secrétaire générale

Paris, le 29 mai 2020

Mesdames et Messieurs les représentants des
personnels du Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail ministériel,

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM) prévu le 27 mai 2020 n'a pas pu se tenir faute de quorum, en raison de la volonté exprimée par certaines organisations syndicales de ne pas siéger.

Je regrette vivement cette occasion manquée, alors même que la tenue de ce CHSCTM aurait pu fournir une première opportunité de réaliser un suivi – attendu des agents - des conditions de mise en place du plan d'organisation de l'activité du ministère en phase de déconfinement arrêté en CTM du 15 mai dernier.

Je rappelle à cet égard que ce plan avait fait l'objet d'une première présentation aux organisations syndicales le 29 avril. Son contenu a été fortement enrichi sur la base de vos contributions et des échanges intervenus en CTM mais aussi en CHSCTM, s'agissant notamment des fiches opérationnelles annexées à ce plan et qui ont été reprises très largement dans les plans de reprise d'activité spécifiques des différentes structures. A ce titre, l'enseignement agricole a fait l'objet d'une attention particulière et les dispositions le concernant ont été discutées de manière approfondie au sein des instances dédiées à ce secteur.

Enfin, comme vous l'aviez proposé, l'ensemble des communautés de travail ont été invitées à associer les instances de dialogue social à l'élaboration des documents locaux, avec un rôle transversal confié explicitement, s'agissant de l'enseignement agricole, aux CHSCTREA, au-delà des travaux conduits par les COHS au sein des établissements.

Toutefois, quel que soit le degré d'élaboration de ce document, le ministère a toujours admis qu'il serait évolutif et, en tant que de besoin, complété et adapté au regard de l'évolution de la situation sanitaire et des remontées des structures relevant du MAA. C'est à ce titre que le ministère a bien volontiers souscrit à la proposition de certaines organisations syndicales d'un suivi régulier des modalités de mise en place, sur le terrain, des orientations retenues.

C'est pourquoi, il était justement prévu, lors du CHSCTM du 27 mai 2020, de faire un premier point sur les remontées des services ayant commencé leur phase de déconfinement, et d'évoquer le niveau de préparation des EPLEFPA et les éventuelles difficultés rencontrées pour la rentrée prévue le 2 juin 2020. Je déplore que ce premier bilan n'ait pu être réalisé.

Le CHSCTM du 27 mai 2020 devait également permettre de réaliser un point précis sur les abattoirs, dans le prolongement des situations observées récemment dans certains établissements.

La nécessité de protéger la santé des agents des services vétérinaires d'inspection (SVI), qui ont poursuivi leur activité pendant l'état d'urgence sanitaire, avec un engagement que je veux saluer, a toujours été au cœur des préoccupations du ministère. Des recommandations précises sur les mesures barrières et les règles spécifiques à respecter (cadence des chaînes d'abattage, distanciation etc..) ont été rapidement diffusées aux services et aux responsables d'abattoirs, le ministre appelant à la plus grande vigilance des préfets en ce domaine.

Une fiche technique *ad hoc* sur les conditions d'exercice de l'activité en abattoir a été transmise aux membres du CHSCTM à l'occasion de sa réunion du 8 avril dernier avant d'être adressée aux services. Une proposition d'actualisation de ce document vous a d'ailleurs été transmise en amont du CHSCTM du 27 mai. En outre, les enquêtes conduites par la DGAL pour connaître précisément la situation des SVI vous ont été présentées lors du CHSCTM du 22 avril dernier, pour la première fois ; une seconde présentation, faite en CHSCT des DDI le 20 mai, était programmée pour le CHSCTM du 27 mai.

Enfin, les cas groupés survenus récemment dans certains abattoirs et surtout dans des ateliers de découpe, qui ne disposent pas de services d'inspection permanente, font l'objet d'un suivi rapproché de la part des autorités sanitaires locales et centrales, avec pour priorité la protection de la santé des personnes concernées. Un protocole de suivi des cas identifiés a été validé au plan interministériel.

Il est regrettable qu'alors que ce sujet constituait un point légitime d'attention des agents, le point détaillé prévu à cet effet lors du CHSCTM n'ait pu être réalisé.

Dans ce contexte, je ne partage pas votre impression d'absence de dialogue social sur ces enjeux. Et ce d'autant moins que, depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, le ministère a, à l'inverse, veillé à maintenir des échanges nombreux et approfondis avec les organisations syndicales.

Pas moins de 6 réunions informelles en format CTM et 2 CTM formels ont été ainsi organisés, tandis que le ministère a répondu favorablement à votre proposition (avis du 8 avril) d'une réunion bimensuelle du CHSCTM. Il est dommage que, malgré cette ouverture, certaines organisations syndicales aient choisi, par deux fois, de rendre impossible le dialogue.

Si les conditions actuelles et le rythme des réunions de cette dernière instance ne permettent pas de détailler l'ordre du jour, évidemment consacré à l'actualité de l'épidémie, par nature évolutive, ou de transmettre des documents préalables plusieurs jours à l'avance, l'ensemble des services du ministère est mobilisé pour apporter les éléments d'informations indispensables, parfois disponibles en temps réel, aux membres du CHSCTM et alimenter ainsi ses débats.

Les procès-verbaux de ces réunions sont en cours d'élaboration et seront progressivement diffusés. Certains avis votés en CHSCTM ont fait l'objet de réponses lors de l'instance suivante, ou ont été de fait pris en compte dans les fiches opérationnelles du plan d'organisation de l'activité ministériel, d'autres enfin seront traités par écrit.

Comme le Ministre l'a souvent rappelé, la protection de la santé des agents est notre toute première priorité.

J'estime que dans les conditions exceptionnelles auxquelles nous avons tous dû faire face, les services du ministère ont fait et font leur maximum pour exercer au mieux leurs missions et apporter aux agents les garanties légitimes qu'ils sont en droit d'attendre.

La tenue d'un dialogue social de qualité est un levier essentiel à ce titre et la mobilisation de l'administration est totale dans cette perspective. Mais elle ne peut se concevoir sans la participation active des représentants des agents.

Un nouveau CHSCTM sera prochainement convoqué comme le prévoit la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les représentants du personnel, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie DELAPORTE